

AUTOMOBILE

BTS

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE VÉHICULES (CAV)

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Paul Guérin - 79000 NIORT
Tel : 05 49 34 22 22
Silvère Métairie - DDFPT - ddfpt.paulguerin@ac-poitiers.fr

LE MÉTIER

L'activité du titulaire du Brevet de technicien supérieur «Construction et aménagement de véhicules» (BTS CAV) couvre la conception, la construction, la conversion ou l'aménagement de carrosseries destinées à équiper les véhicules industriels, les véhicules utilitaires, les véhicules de transport de personnes, et de services (services médicaux itinérants), les remorques et semi-remorques et leurs châssis, ainsi que les matériels connexes à ces activités : hayons élévateurs, grues auxiliaires et chariots embarqués notamment.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Élaborer un cahier des charges fonctionnel
- Déterminer les caractéristiques d'un produit carrossé
- Réaliser une conception préliminaire puis détaillée
- Exploiter des logiciels et ressources métiers

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Carrossiers constructeurs de véhicules.
- Transformateurs de véhicules.
- Carrossiers.
- Équipementiers.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un baccalauréat.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 4 périodes de 5 semaines en centre de formation de septembre à avril. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP40029 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 20-12-2024

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- École d'ingénieurs.
- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

